



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2016

Le quatorze octobre deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Excusée : Mme POLHER Marie

Absente : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : SALLE DES FÊTES DE GOUZE – RENOVATION ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE

Le Maire explique à l'assemblée que l'état actuel de la salle des fêtes de Gouze nécessite la réalisation de travaux complets de rénovation de même qu'une petite extension permettant de mettre le bâtiment aux normes en matière d'accessibilité des personnes handicapées aux sanitaires.

Les crédits ont été inscrits au budget 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents, 12 voix pour,

DECIDE de procéder aux travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle des fêtes de Gouze.

AUTORISE le Maire à :

- Désigner après consultation les bureaux d'études à associer au projet (coordonateur de sécurité, contrôle technique, fluides, gros-œuvre, étude de sol...).
- Signer et déposer le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire) préalable.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,


Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/10/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/10/2016